

## Justice civile - Prix européen « Balance de Cristal »

- [Ustawodawstwo - aktualności](#) [1]

pt, 01/06/2012

Cette année encore, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne organisent conjointement la 6ème édition du Prix "Balance de cristal". L'objectif de ce prix est d'identifier et de faire connaître les pratiques innovantes concernant la justice civile qui visent à améliorer l'efficacité et la qualité du fonctionnement du système judiciaire, des procédures et de l'organisation des tribunaux.

Cette compétition est ouverte aux tribunaux, aux associations et aux professionnels de la justice, aux bureaux des procureurs, aux organisations non-gouvernementales et à toute autre structure ayant des responsabilités dans le système judiciaire des États Membres du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne. Les organisations représentatives de la profession d'huissier de justice des États membres de l'Union européenne sont donc éligibles.

Pour pouvoir prétendre au prix, l'initiative présentée dans le dossier de candidature doit avoir été mise en place dans le but d'améliorer l'efficacité et la qualité du fonctionnement et des procédures du système judiciaire, notamment à destination des justiciables, ou doit avoir contribué à améliorer la connaissance mutuelle et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la justice. Il doit également s'agir d'expériences innovantes dont les résultats doivent pouvoir être mesurés et qui doivent pouvoir être transposées à d'autres systèmes judiciaires ou mises en place dans d'autres États.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés à la Commission européenne ou au Conseil de l'Europe jusqu'au 30 juin 2012. Le règlement du prix et formulaire de candidature sont accessibles à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/justice/civil/files/rules\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/justice/civil/files/rules_fr.pdf) [2]

- [Ustawodawstwo - aktualności](#)

**Adres źródła (wygenerowano: 03/06/2026 - 06:15):**

<https://www.europe-recouvrement.eu/pl/node/428>

**Odnosiniki:**

[1] <https://www.europe-recouvrement.eu/pl/actualites/actualites-legislatives>

[2] [http://ec.europa.eu/justice/civil/files/rules\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/justice/civil/files/rules_fr.pdf)